



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

**Le Conseil Municipal a débuté à 19h00 sous la présidence de M. Pierre MOLES.**

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, M. LECRU, S. MOUSSIE, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : L. LEROY donne pouvoir à A. DUMAZEL  
L. LACATON donne pouvoir à N. BLADOU  
JP. LABAU donne pouvoir à P. MOLES  
M. MAYONOVE

**Nombre de Conseillers : 15**  
**Présents : 11**  
**Votants : 14**

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2026,
- Approbation du compte financier unique (CFU) 2025, Commune,
- Affectation du résultat de l'exercice 2025, Commune,
- Approbation du compte financier unique (CFU) 2025, Service des eaux,
- Affectation du résultat de l'exercice 2025, Service des eaux,
- Petites villes de demain : avenant 4,
- Vente de terrains aux lieux-dits Près du Milieu / Ramet,
- Motion en faveur du maintien de la compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution d'énergie à TE46,
- Questions diverses.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026**

<b>DE_20260312_01</b>	<b>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	--	--------------------------------

Le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine MOUSSIE comme secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un objet à l'ordre du jour : « Motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural ».*

*Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal*

<b>DE_20260312_02</b>	<b>APPROBATION DU PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	--	--------------------------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2026.

Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

<b>DE_20260312_03</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 COMMUNE</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	--	--------------------------------

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Bretenoux, pouvant se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	178 111,94			511 842,50	178 111,94	511 842,50
Opérations exercice	582 494,81	504 360,54	1 250 514,69	1 540 080,07	1 833 009,50	2 044 440,61
<b>Total</b>	<b>760 606,75</b>	<b>504 360,54</b>	<b>1 250 514,69</b>	<b>2 051 922,57</b>	<b>2 011 121,44</b>	<b>2 556 283,11</b>
Résultat de clôture	256 246,21			801 407,88		545 161,67
Restes à réaliser	199 350,00	40 000,00			159 350,00	
<b>Résultat définitif</b>	<b>415 596,21</b>			<b>801 407,88</b>		<b>385 811,67</b>

Monsieur le Maire donne la parole à M. ESCARPE et sort de la salle avant de procéder au vote.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026**

<b>DE_20260312_04</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 - COMMUNE</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Après approbation du compte financier unique 2025 de la Commune, Monsieur le Maire en rappelle les montants et propose l'affectation de crédit suivante :

Reports :  
 Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -178 111.94 €  
 Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 511 842.50 €

Soldes d'exécution :  
 Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -78 134.27 €  
 Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 289 565.38 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :  
 En dépenses pour un montant de : 199 350.00 €  
 En recettes pour un montant de : 40 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :  
 Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 415 596.21 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :  
 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 415 596.21 €

Ligne 002 :  
 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 385 811.67 €

<b>DE_20260312_05</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 SERVICE DES EAUX</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 du Service des Eaux de la Ville de Bretenoux, pouvant se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	43 081,24			33 536,93	43 081,24	33 536,93
Opérations exercice	172 498,10	185 175,22	187 761,65	227 082,58	360 259,75	412 257,80
Total	215 579,34	185 175,22	187 761,65	260 619,51	403 340,99	445 794,73

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026**

Résultat de clôture	30 404,12			72 857,86		42 453,74
Restes à réaliser	41 271,60	21 839,30			19 432,30	
Résultat définitif	49 836,42			72 857,86		23 021 .44

Monsieur le Maire donne la parole à M. ESCARPE et sort de la salle avant de procéder au vote.

<b>DE_20260312_06</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 – SERVICE DES EAUX</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	--	--------------------------------

Après approbation du compte financier unique 2025 du service des eaux, Monsieur le Maire en rappelle les montants et propose l'affectation de crédit suivante :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -43 081.24 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 33 536.93 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 12 677.12 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 39 320.93 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 41 271.60 €

En recettes pour un montant de : 21 839.30 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 49 836.42 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 49 836.42 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 23 021.44 €

<b>DE_20260312_07</b>	<b>PETITES VILLES DE DEMAIN – AVENANT 4</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

M. le Maire rappelle qu'une convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) valant convention cadre « Petites Villes de Demain » a été officiellement **signée le 9 février 2023** pour une durée de 6 ans avec une prise d'effet à la date de la signature de la convention.

Cette convention porte donc sur deux objets complémentaires :

- L'ORT, dispositif défini par l'article L303-2 du code de construction et de l'habitat
- Le programme :
  - Contractualiser les 2 premiers secteurs d'intervention du territoire de Cauvaldor, ceux de Gramat et de Souillac
  - Valider les premiers diagnostics, orientations stratégiques et périmètres d'études « revitalisation » des communes Biars-sur-Cère, Bretenoux, Martel, Vayrac, et Saint-Céré.
  - Valider la stratégie de revitalisation de la Communauté de commune Cauvaldor

La durée de cette convention cadre valant ORT est de 6 (six) ans.

Le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire a pour échéance initiale le 31 mars 2026.

Par instruction transmises aux Préfet de Région, il a été décidé la prorogation du volet de la convention portant sur le programme « Petites Villes de Demain » afin d'en porter l'échéance au 31 décembre 2026.

Il convient donc de délibérer sur une proposition d'avenant n°4 à la convention ORT initiale et dont l'objet est la prorogation du programme « Petites Villes de Demain » au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, approuve le projet d'avenant n°4 à la convention-cadre « Petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire multisites de Cauvaldor.

<b>DE_20260312_08</b>	<b>VENTE DE TERRAINS AUX LIEUX- DITS PRES DU MILIEU ET RAMET</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

**Vu** la demande formulée par Monsieur SOUEIX Julian, Gérant des pépinières Mazot / Les jardins du coin, en vue de l'achat des parcelles suivantes, appartenant à la commune :  
B389 – 0,0520ha / B588 – 0,7095ha / B1084 – 0,0101ha / B1086 – 0,0136ha

**Considérant** sa proposition d'achat à 0.324€/m².

Monsieur le Maire, après avoir précisé que ces parcelles sont en zone Ap (zone agricole à préserver) du Plui-H demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ces dernières.

Le Conseil Municipal, décide, de céder les parcelles B 389, 588, 1084 et 1086, d'une contenance totale de 0ha78a51ca pour la somme de 2 543.72€ à l'entreprise Pépinières Mazot / Les Jardins du coin.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026**

	<b>MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE A TE46</b>	<b><u>Ajourné</u></b>
--	---	-----------------------

Monsieur le Maire précise qu'il lui manque des renseignements et qu'il préférerait ajourner ce sujet. Le Conseil décide d'ajourner cette décision.

<b>DE_20260312_09</b>	<b>MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES ECOLES EN MILIEU RURAL</b>	<b><u>Scrutin :</u> <u>Unanimité</u></b>
-----------------------	---	--

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural soulignant :

- qu'il est indispensable de préserver une école de proximité garante d'un enseignement de qualité ;
- que l'école représente en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social ;
- que l'école est, dans nos villages, source de fréquentation des commerces et des services locaux ;
- que l'école permet à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnels locaux ;
- l'inquiétude que présente la stigmatisation des écoles de villages organisées en RPI pourtant fonctionnels, efficaces et viables, avec l'an dernier encore, pour conséquence la fermeture de 2 écoles rurales celles de Montcléra et de Marcihac sur Célé, ce contre l'avis des élus ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux :



- Souhaite attirer l'attention de la population et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manque pas de se produire lors de la disparition d'écoles publiques rurales ;
- Réaffirme son attachement aux écoles des communes du territoire lotois ;
- S'engage à soutenir la présence et le maintien de ces écoles, aujourd'hui viables et vivantes, dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie et des services publics en milieu rural.

<b>Questions diverses</b>		
---------------------------	--	--

- Monsieur le Maire rappelle l'annonce de la probable fermeture de classe au sein du groupe scolaire et précise que plusieurs actions vont être menées dont la manifestation organisée par l'association des parents d'élèves le 21 mars 2026.

- Monsieur le Maire indique que la signature entre la commune et les consorts DUREPAIRE pour la voie douce a été repoussée car il manquait l'accord de la SAFER.

**Fin de séance : 20h15**

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--	--